

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME REUNION DE 2018

Séance du 17 octobre 2018

CD20181017_33

id. 4195

L'an deux mille dix huit, le 17 octobre, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**AVENANT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉQUIPES
PLURIDISCIPLINAIRES REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE**

Le Département est compétent dans la gestion des équipes pluridisciplinaires RSA, qui sont, en Tarn-et-Garonne, organisées sur 4 territoires : Montauban, Caussade-Nègrepelisse, Moissac-Castelsarrasin-Beaumont-de-Lomagne-Valence-d'Agen, Montech-Grisolles.

La réorganisation territoriale de l'action sociale a pour conséquences de redéfinir le périmètre d'intervention des équipes et de procéder à une nouvelle désignation de représentants du conseil départemental.

Sont ainsi instituées cinq équipes pluridisciplinaires correspondant aux territoires des maisons départementales des solidarités de Castelsarrasin/ Moissac, Caussade/ Nègrepelisse, Montauban, Montech/ Verdun-sur-Garonne et Beaumont de Lomagne / Valence d'Agen.

. La modification du règlement intérieur

Il convient aujourd'hui de procéder, par voie d'avenant, à une modification du règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires RSA afin de mettre celles-ci en conformité avec l'organisation territoriale des maisons départementales des solidarités en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2018.

L'avenant ci-annexé précise le périmètre d'intervention des cinq nouvelles équipes pluridisciplinaires, soit une par Maison départementale des solidarités, qui se substituent au 1^{er} octobre 2018 aux quatre anciennes structures.

Les autres modalités d'organisation et de fonctionnement des équipes restent inchangées.

. La représentation de l'Assemblée

Considérant la nouvelle organisation territoriale qui porte de quatre à cinq, en redéfinissant leur secteur, les équipes pluridisciplinaires, il convient également de procéder à une nouvelle désignation des élus appelés à siéger dans ces instances. Chaque équipe comprend trois conseillers départementaux titulaires et trois conseillers suppléants :

- Equipe pluridisciplinaire du territoire de Montauban :
 . 3 titulaires / 3 suppléants
- Equipe pluridisciplinaire du territoire de Caussade-Nègrepelisse :
 . 3 titulaires / 3 suppléants

- Equipe pluridisciplinaire du territoire de Castelsarrasin-Moissac :
. 3 titulaires / 3 suppléants
- Equipe pluridisciplinaire du territoire de Beaumont-de-Lomagne-Valence d'Agen :
. 3 titulaires / 3 suppléants
- Equipe pluridisciplinaire de Montech-Verdun/Garonne :
. 3 titulaires / 3 suppléants

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, l'avenant au règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires RSA ;
- Désigne les élus représentants dans les secteurs suivants, conformément à l'article L3121-15 du code général des collectivités territoriales :

Territoire de Montauban

titulaires :

M. Mardegan

M. Gonzalez

Mme Bourdoncle

suppléants :

Mme Barèges

Mme Morvan

M.Descazeaux

Territoire de Caussade – Nègrepelisse

titulaires :

M. Hébrard

Mme Riols

Mme Cabos

suppléants :

Mme Ferrero

M. Weill

M. Viguié

Territoire de Castelsarrasin - Moissac

titulaires :

Mme Jalaise
Mme Colombié
Mme Baulu

suppléants :

M. Albugues
M. Bésiers
M. Henryot

Territoire de Beaumont de Lomagne – Valence d'Agen

titulaires :

M. Deprince
Mme Debiais
Mme Mauriège

suppléants :

Mme Le Corre
M. Baylet
M. Henryot

Territoire de Montech- Verdun sur Garonne

titulaires :

Mme Sardeing-Rodriguez
M. Beq
M. Roger

suppléants :

M. Weill
Mme Turella-Bayol
Mme Nègre

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC